

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **10 mai 2022 à 15 h** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



**Sont présents** : Mesdames Denise Corneau, Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard.

**Ont motivé leur absence** : Aucun

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire. Cet avis de convocation peut être notifié aux membres par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 496 000 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2022
4. Soumission pour l'émission de billets
5. Période questions
6. Fermeture de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

2022-05-20233 Ouverture de l'assemblée
---

**Il est résolu**

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 15 h.

**Adoptée.**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2022-05-20234 Lecture et adoption de l'ordre du jour
---

**Il est résolu**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée.**

**3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 496 000 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2022**

2022-05-20235

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 496 000 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2022**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 496 000 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-07	496 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-07, la Municipalité de Duhamel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Marie-Céline Hébert, appuyé par M. Noël Picard\_ et résolu unanimement

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 mai 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	25 000 \$	
2024.	25 900 \$	
2025.	26 900 \$	
2026.	28 000 \$	
2027.	29 100 \$	(à payer en 2027)
2027.	361 100 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mai 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée.**

**4. Soumission pour l'émission de billets**

2022-05-20236 Soumission pour l'émission de billets
--

Date d'ouverture :	10 mai 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 mai 2022
Montant :	496 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Duhamel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 mai 2022, au montant de 496 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

25 000 \$	3,05000 %	2023
25 900 \$	3,55000 %	2024
26 900 \$	3,75000 %	2025
28 000 \$	3,85000 %	2026
390 200 \$	4,00000 %	2027

Prix : 98,01300

Coût réel : 4,45758 %

**2 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

25 000 \$	4,62000 %	2023
25 900 \$	4,62000 %	2024
26 900 \$	4,62000 %	2025
28 000 \$	4,62000 %	2026
390 200 \$	4,62000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,62000 %

### 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

25 000 \$	4,64000 %	2023
25 900 \$	4,64000 %	2024
26 900 \$	4,64000 %	2025
28 000 \$	4,64000 %	2026
390 200 \$	4,64000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,64000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Raymond Bisson, appuyé par M. Michel Longtin et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 mai 2022 au montant de 496 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2021-07. Ces billets sont émis au prix de 98,01300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée.**

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2022-05-20238**  
**Levée de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE la séance soit et est levée à 15 h 09.**

**Adoptée,**

---

**David Pharand**  
**Maire**

---

**Julie Ricard**  
**Directrice générale et greffière-  
trésorière**